

14 Janvier 2016



Dans ce **Digest** :

- [Va y avoir du vent dans les voiles](#)
- [Pourquoi voter le 2 Février ?](#)
- [Votre nouvelle équipe CFE-CGC](#)
- [Le rôle du CE](#)
- [Le rôle des DP](#)
- [Des news de HPE](#)

Va y avoir du vent dans les voiles



Quelques annonces sauvages, des réorganisations à venir, un WFR au niveau mondial ? Oui 2016 s'annonce difficile. Nous sommes déjà dans l'action et vous livrons ici notre première analyse.

[Voir l'article](#)

Pourquoi voter le 2 février ?



Est-ce que ces élections me concernent directement ? Qu'est-ce que mon vote va changer ? Où dois-je voter ? Nous vous donnons les raisons principales pour vous mobiliser et participer au vote.

[Suivez ce lien](#)

Votre nouvelle équipe CFE-CGC



Vous voulez connaître les candidats CFE-CGC proches de vous, issus des sites de Boulogne, Grenoble, les Ulis, IDA et des Agences ? Les voici ,en avant-première.

[N'attendez plus cliquer ici](#)

Le rôle du CE



Du fait du législateur, Le Comité d'Entreprise a 2 missions recouvrant des domaines et des compétences bien différents. C'est pourquoi nous vous proposons une équipe large et diversifiée. Nous vous expliquons clairement et simplement quelles sont ces 2 missions et nous vous donnons les principes de fonctionnement de notre futur CE chez HP France.

[Voir les missions du CE](#)

Le rôle des DP



Les Délégués du Personnel seront élus sur chacun des sites de Boulogne, Grenoble, les Ulis et des agences. Ils se réuniront une fois par mois, mais quelle est leur mission? Que feront-ils?

[Pour en savoir plus](#)

Des nouvelles de vos collègues de Hewlett Packard Entreprise



Pour ceux qui sont intéressés, vous pouvez consulter les nouvelles publications de la CFE-CGC Hewlett-Packard Entreprise. Entre autre, l'importante annonce faite par Gerald.

[Suivez ce lien pour lire leurs news](#)



L'organisation syndicale N°1 des cadres, ingénieurs, forces de vente, techniciens, employés administratifs et agents de maîtrise en France

[Adhérez à la CFE-CGC HP France](#)

Pour vous [abonner](#) ou vous [désabonner](#)



Va y avoir du vent dans les voiles

[\(retour au sommaire\)](#)

Sans surprise, après de mauvais résultats Q4, un marché plus que difficile et une action qui a perdu plus de 30% depuis le split, HP s'apprête à rassurer les marchés financiers avec les habituelles mesures, pudiquement appelées « **adaptation des coûts de structures** »
En clair, on va réorganiser et diminuer les coûts de personnel et certainement mettre en œuvre très bientôt un WFR au niveau mondial.

Avant-hier **la Supply Chain EMEA a déjà annoncé** sa propre « adaptation » et donc réorganisation qui amènera (dixit Volker Schmitz son manager) à opérer avec moins de personnes en Europe en centralisant certaines fonctions.

Cela a le mérite d'être clair même si très peu de détails ont été fournis. La déclinaison pour la France n'est bien sûr pas encore connue mais vous pouvez compter sur vos représentants CFE-CFC pour questionner, analyser et challenger tout projet qui viendrait mettre à mal nos emplois et nos compétences.

Comme également annoncé par Volker à cette occasion, il s'agit de la première organisation HP à informer de ses intentions. **Les autres suivront dans la foulée** (sic)

Nous attendons donc les annonces potentielles à venir du côté Ventes, Customer Support, Category...

En ce qui concerne les fonctions centrales (IT, Finances, Marketing, ...), un faisceau concordant d'informations nous amène à penser qu'un **WFR** (Work Force Reduction) assez sévère au niveau mondial sera également **annoncé dans les prochaines semaines**.

Nous avons, dès hier, demandé à la direction que les instances représentatives du personnel qui sortiront des urnes le 2 Février soient instantanément saisies de ce dossier, et dans sa globalité, avec l'information complète et loyale qui caractérise un dialogue social responsable.

En attendant, il faut avouer que le timing n'est vraiment pas favorable, car vous n'êtes officiellement représentés que par une structure temporaire de RSS (Responsables de Section Syndicale). Nous avons bien entendu saisi nos collègues des autres OS à ce sujet et la direction nous a promis une information dès la semaine prochaine, information que nous espérons également la plus complète et loyale possible (au moins en ce qui concerne cette première annonce).

Elle nous a également assurés qu'aucune implémentation « sauvage » ne se fera avant la mise en place du futur Comité d'Entreprise.

Nous vous tiendrons au courant.

Il n'est pas dans nos habitudes de crier au loup et de jouer sur de quelconques peurs, surtout quand on ne dispose pas de l'ensemble des informations.

Il s'agit donc de **prendre un certain recul et d'analyser également nos atouts** devant cette situation :

- D'autres organisations, tout en admettant les efforts de diminution de coûts de structures à faire rapidement, se veulent plus optimistes. Certes 2016 sera dure mais les nouveaux produits différenciant arrivent en fin d'année, certes un peu tard. Il faut faire le dos rond. **Nous avons de réels avantages** devant la concurrence, nous sommes en avance dans un certain nombre de domaines. C'étaient en substance les messages délivrés par le WW manager du Customer Support la semaine dernière.
- En France, les garanties obtenues par la poursuite de l'**accord GPEC** sur les trois prochaines années, nous permettent d'apporter une réponse en termes de flexibilité dans la limite de seuils acceptables.
- Nous avons également une Direction historiquement capable de gérer les déclinaisons de ce type de plan mondial dans notre pays, avec un dialogue **socialement responsable**. Rappelons-nous que par le passé des annonces inquiétantes ont pu être gérées sans trop de dégâts humains grâce au **dialogue social ferme et constructif que prône la CFE-CGC**.
- Enfin, le **Day 1** avait montré le désir d'un nouvel HP Way, plus tourné sur les valeurs humaines de respect et de confiance comme au début de la compagnie. C'est le moment où jamais de montrer qu'effectivement c'était un désir volontariste sur le moyen/long terme et non pas un feu de paille instantanément renié aux premières semonces imposées par des marchés financiers ne regardant que le quarter suivant.. Oui à l'adaptation, mais avec les hommes et pour les hommes de l'entreprise et pas contre eux et sans foi ni loi. À suivre...

Ceci dit, et **sans détours, une chose est sûre** : L'année à venir va être difficile et déterminante. Le début de mandat de vos futurs élus sera donc du même type.

En clair, « **va y avoir du vent dans les voiles** », mais ce n'est pas par calme plat qu'on voit les bons capitaines ni les bons équipages.

Avis de pré-tempête en cours, il faut donc mettre aux commandes les bonnes personnes lors des élections professionnelles CE et DP à venir.

Nous serons à vos côtés. Votez pour les listes CFE-CGC

[\(retour au sommaire\)](#)



Pourquoi voter le 2 février 2016 ?

[\(retour au sommaire\)](#)

Voter c'est influencer sur l'avenir de votre site et de votre emploi

Voter c'est donner du poids à votre équipe CFE-CGC

Les élections professionnelles CE et DP sont des élections à la proportionnelles à deux tours. Le second tour ne devrait pas avoir lieu s'il y a plus de 50% de votant au 1^{er} tour.

Les résultats au premier tour des élections CE constituent un baromètre de la représentativité syndicale.

Le nombre d'élus CFE-CGC Titulaire et Suppléant en CE et DP dépend du nombre de voix obtenues pour chacune des listes : **Chaque liste obtient un nombre d'élus proportionnel à son nombre de voix.**

Un fort taux de participation ainsi qu'un nombre important de voix accroissent automatiquement la légitimité de vos élus qui seront alors en meilleure position pour négocier efficacement avec la direction et mieux gérer les activités sociales, culturelles et sportives du CE.

Ce sont des élections à bulletin secret, sans procuration. Il y aura **3 bureaux de vote** :

- **Boulogne** pour les employés de Boulogne exclusivement)
- **Grenoble** pour les employés de Grenoble et pour les salariés de IDA
- **Les Ulis** pour les salariés des Ulis, et pour les employés de Boulogne

Les employés de IDA, des agences et de Boulogne recevront chez eux, **à partir du 22 janvier**, un **kit pour Voter Par Correspondance (VPC)**.

Les employés prévoyant leur absence le 2 février devront retirer un kit VPC aux RH ou le demander par email.

Nous comptons sur vous pour Voter au 1^{er} tour des élections

Nous comptons sur vous pour **Voter pour les 4 listes CFE-CGC** :

- CE Titulaire et CE suppléant
- DP Titulaire et DP suppléant de votre site d'appartenance

[\(retour au sommaire\)](#)



Votre nouvelle équipe CFE-CGC

[\(retour au sommaire\)](#)

Tout d'abord un grand merci à vous tous pour l'accueil que nous avons reçu et pour votre support lors de cet exercice de constitution des listes pour les élections .

De nombreuses et nombreux candidats nous ont rejoints pour former une nouvelle équipe CFE-CGC compétente, expérimentée, diversifiée, pleine d'énergie et d'enthousiasme et respectant la parité.

Pour la plupart, ils ont déjà animé et présidé de nombreuses commissions et activités CE (enfance, vacances, sociale, logement, santé et prévoyance, économique...) ainsi que mené de nombreuses négociations (GPEC, PDAV, scissions,...)

Vous pouvez dès à présent découvrir **nos 32 candidats issus de tous les sites**: Boulogne, Grenoble, les Ulis, IDA et des Agences.

En avant-première nous vous présentons les listes électorales CFE-CGC pour le CE et les DP :

CE Titulaires - Collège Cadre



CE Suppléants - Collège Cadre



CE Titulaires - Second Collège



CE Suppléants - Second Collège



DP Boulogne - Titulaires



DP Les Ulis - Titulaires



DP Boulogne - Suppléants



DP Les Ulis - Suppléants



DP Grenoble - Titulaires



DP IDA - Titulaires



DP Grenoble - Suppléants



DP IDA - Suppléants



[\(retour au sommaire\)](#)



Le rôle du CE

[\(retour au sommaire\)](#)

Les candidats de notre futur CE (Comité d'Entreprise) seront élus pour 4 ans. Ils représenteront l'ensemble des employés de tous les sites HP France.

- 11 élus Titulaires et 11 élus Suppléants pour le collège cadre ;
- 1 élu Titulaire et 1 élu Suppléant pour le second collège (non-cadre).

Chacun de nous votera donc pour une liste de 11 candidats cadres ou une liste de 1 candidat non cadre, Titulaire et Suppléant.

Le CE est une Instance Représentative du Personnel très importante qui joue deux rôles très différents :

- 1) **Gérer les Œuvres Sociales Culturelles et Sportives** pour les salariés et leur famille
- 2) **Avoir un droit de regard** (information et consultation) sur les **décisions relatives à l'organisation et la gestion de l'entreprise**, à son évolution économique et financière, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle, ou encore aux **licenciements collectifs pour motifs économiques** (PSE)

Comment ça fonctionnera chez HP France? Qui le financera ?

- 1) Pour les œuvres Sociales du CE. HP attribue 0.2% de la masse salariale pour le budget de fonctionnement (conforme au code du travail) et 1,5% pour les œuvres sociales, culturelles et sportives.
Les élus du CE gèrent ce budget en allouant des subventions aux différentes activités et une subvention que chaque salarié peut affecter librement sur les activités de son choix.

Notre souhait est que le nouveau CE HP France négocie et mette en place des conventions avec les deux CE de HPE. Certaines activités seront gérées en coopération avec HPE, d'autres seront spécifiques à notre nouveau CE. Dans ce cas, nous mettrons en place au sein de notre CE HP France des Commissions qui regrouperont des salariés volontaires nommés par le CE pour suivre ou piloter ces activités.

- 2) Les informations et consultations sur l'organisation et la stratégie de d'entreprise constituent la deuxième grande activité des élus. A chaque réorganisation business et bien sûr lors des plan sociaux, les élus sont informés et consultés . De même pour les accords d'Entreprise. Ils rendent un avis si les réponses à toutes leurs questions ont été apportées par la Direction. Les élus sont épaulés par des commissions obligatoires (économique, formation, Egalite professionnelle, Action logement) dont les membres sont des salariés nommés par le CE .

Le CE fait appel à un cabinet spécialisé pour les expertises en matière économique et un avocat peut le conseiller sur les aspects juridiques. Le CE peut ester en justice si la Direction commet un délit d'entrave (par exemple en cas de mise en œuvre d'une réorganisation sans consultation du CE) et il peut aussi déclencher un droit d'alerte en cas de risque fort sur le devenir de l'Entreprise.

[\(retour au sommaire\)](#)



Le rôle des DPs

[\(Retour au sommaire\)](#)

Les DP (Délégués du Personnel) sont élus pour 4 ans au sein d'un collège unique regroupant les cadres et non cadres, sur chacun des sites HP France.

Chacun votera donc pour une liste de candidats de son site d'appartenance.

- Agences : 4 Titulaires et 4 Suppléants
- Boulogne : 5 Titulaires et 5 Suppléants
- Grenoble: 8 Titulaires et 8 Suppléants
- Les Ulis: 6 Titulaires et 6 Suppléants
- IDA: 2 Titulaires et 2 Suppléants

La mission des DPs est de veiller à l'application du Code du Travail dans l'Entreprise.

Ils présentent des réclamations individuelles ou collectives portant sur l'application des lois, des conventions et accords collectifs.

Ils se réunissent tous les mois pour poser à la Direction des questions qui concernent des salariés individuellement ou l'ensemble des salariés. Les réponses fournies à l'occasion de cette réunion bénéficient à l'ensemble des salariés.

Ils les accompagnent également pour l'étude de dossiers individuels (évolution, notation, rémunération, désaccords, etc ...).

Concrètement, dans le quotidien les DPs :

- ✓ Sont à votre écoute car ils doivent être proches de chacun
- ✓ Donnent des conseils et offrent un suivi individuel auprès des salariés qui les sollicitent comme par exemple lors d'une contestation de note d'évaluation annuelle, d'une question d'évolution de carrière ou de formation, d'un besoin de médiation avec leur manager ...
- ✓ Créent un lien avec le CE et le CHSCT à qui ils communiquent les suggestions et observations des employés
- ✓ Disposent d'un droit d'alerte lorsqu'ils constatent une atteinte aux droits, à la santé et aux libertés des personnes
- ✓ Interviennent auprès de l'Inspecteur du Travail en cas de non application des lois et des règlements
- ✓ Participent à la désignation des représentants du personnel au CHSCT («Grand Collège»).
- ✓ Assistent et défendent les salariés lors des convocations et procédures disciplinaires ou de licenciement.

[\(retour au sommaire\)](#)



La CFE-CGC
Avec vous, toujours !



L'organisation syndicale N°1 des cadres, ingénieurs, forces de vente, techniciens, employés administratifs et agents de maîtrise en France